

Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

Accusé de réception en préfecture
066-216601864-20260115-D08-2026-DE
Date de télétransmission : 19/01/2026
Date de réception préfecture : 19/01/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°08- 2026

SÉANCE DU 15 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 janvier, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TORRENS, Maire.

ASSISTAIENT A LA REUNION : M. Jean-Claude TORRENS, Mme Maguy GAGO, M. Marcel COSTE, Mme Martine BASSAGANAS, M. Auguste BOTTIN, Mme Dominique CAYROL, M. Jean-François FABRE, M. Jean-Louis FOUR, Mme Emmanuelle SANAC, M. Jean-Pierre LEROY, M. Rodolphe LAFFONT, Mme Florence BELLAIS M. Max FORT, Mme Ann DENIS, Mme Christine GUIRAUD, Mme Fabienne BUTEZ, M. Daniel PURORGE

PROCURATIONS : Mme Laurence SANTANDER à Madame Christine GUIRAUD

ABSENTS EXCUSES : M. Arnaud FERREOL, Mme Chloé VICENS, M. Charles SCHERLE, M. Olivier CAMREDON, M. Vincent POCH

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Rodolphe LAFFONT

OBJET : Convention de servitude de passage de canalisations avec la société GRDF – parcelles AW 155 et AW 157

M. le Maire rappelle que le pont sur le chemin communal n° 3 et passant au-dessus de la Fosseille s'est en partie effondré le 1^{er} janvier 2025.

Plusieurs canalisations dont celle de GRDF sont actuellement installées sur ce pont.

Pour pérenniser le transport de gaz, GRDF entreprise gestionnaire des réseaux de distribution de la a convenu de déplacer son réseau.

Afin de pouvoir engager ces travaux et pour permettre l'implantation d'un nouveau réseau en polyéthylène de diamètre 125 et d'une longueur de 63 ml, GRDF sollicite l'instauration de servitudes réelles et perpétuelles de passage de canalisations sur les parcelles propriété de la commune cadastrées AW 155 et AW 157.

La convention est conclue à titre gratuit.

Puis, Monsieur le maire donne lecture des conventions relatives à chaque parcelle.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les projets de conventions relatifs à chaque parcelle,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de servitude de passage de canalisations sur les parcelles AW 155 et AW 157 avec la société GRDF, sise 6 rue Condorcet à Paris (75 009) ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS ID

Signature numérique
de JEAN-CLAUDE
TORRENS ID
Date : 2026.01.19
13:58:02 +01'00"

Jean-Claude TORRENS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la notification la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).